



COUPE GRAND SUD DE VTT TRIAL CHAMPIONNAT REGIONAL D'OCCITANIE

RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2023

1 – DÉFINITION :

Le Comité régional d'Occitanie de la Fédération Française de Cyclisme met en œuvre la Coupe Grand Sud de VTT TRIAL.

Cette compétition se déroule sur plusieurs manches à l'issue desquelles est établi un classement général.

Elle est ouverte à tous les compétiteurs licenciés FFC ou non.

Pour les non licenciés, le Pass accueil jeune ou Pass découverte permet de participer à la compétition.

Cependant, seuls les pilotes titulaires d'une licence FFC pourront figurer au classement général.

<https://www.ffc.fr/pratiquer/se-licencier/pass-decouverte-pass-accueil-jeune>

Le championnat régional d'Occitanie se déroulera sur le même format que les manches de la Coupe Grand Sud de Vtt Trial.

Il est ouvert à tous les compétiteurs.

Cependant seuls les pilotes titulaires de la licence FFC Occitanie seront classés.

Pour tous les points non évoqués ici, c'est le règlement national de la Coupe de France de VTT Trial qui fait référence.

Tout compétiteur qui prend part à ces compétitions est censé connaître le présent règlement.

Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents pouvant prétendre à un podium au classement d'une manche et au classement final doivent prendre leur disposition pour être présents lors des cérémonies protocolaires.

Leur participation à la remise des trophées est obligatoire, sauf cas de force majeure.

En cas d'absence injustifiée, le concurrent perdra le bonus de point acquis par son podium ou son classement général final en cas d'absence à la remise des prix de la finale.

2 – LICENCES :

Licences autorisant la participation à la Coupe Coupe Grand Sud de VTT TRIAL :

- Licence jeune
- Acces
- Open
- Elite

• Les licences de non compétition (type cadre dirigeant, arbitre, ...) pourront être autorisées sous réserve d'apporter le jour de la compétition un certificat médical de moins de 1 an de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition.

- La licence loisirs n'étant pas une licence de compétition, le pilote porteur de cette licence pourra être autorisé sous réserve de prendre un Pass :
<https://www.ffc.fr/pratiquer/se-licencier/pass-decouverte-pass-accueil-jeune> (prix 25€ valable 1 mois)

Les Pass permettront au pilote d'être classé sur l'épreuve sans possibilité d'obtention des points dans le cadre du classement général de la CGS 2023.

- Les licences en cours de validité spécifiques à la pratique du cyclisme de compétition dans d'autres fédérations sportives ne seront prises que pour valeur de certificat médical, le compétiteur devra souscrire également un Pass.

3 - TARIFS 2023 :

En attendant la mise en place des inscriptions en ligne, les tarifs 2023 sont les suivants :

- 20 euros pour les licenciés FFC inscrits à l'avance ;
- 25 euros pour les non licenciés + Pass 25€ ;
- 30 euros pour les licenciés et non licenciés pour une inscription le jour même de la compétition (+ Pass si non licencié).

4 - CATÉGORIES :

NIVEAUX

DECOUVERTE

NAT JEUNE

NAT3

NAT2

NATIONAL

EXPERT

ELITE

FEMME

jusqu'à Benjamin inclus,
les féminines seront classées dans leurs catégories respectives.

5 - MONTÉE DE CATEGORIE :

Le responsable « montée de catégorie » issue de la commission trial de la Coupe Grand Sud de VTT Trial proposera à la commission les classes trial régionales au vu des résultats mais également des points réalisés sur la saison précédente.

Les demandes de dérogation seront examinées au cas par cas par la commission trial de la Coupe Grand Sud de VTT Trial.

► Le choix des catégories est définitif, à l'exception des pilotes ayant voulu tester une catégorie supérieure à celle définie par la commission (la manche ne sera pas prise en compte dans le classement général de la coupe), pour l'ensemble de la Coupe Grand Sud de VTT Trial.

Les catégories retenues devront être les mêmes pour la compétition du championnat régional.

6 - HOMOLOGATION DES ZONES :

Le Trial consiste à franchir des sections de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo.

Les niveaux des zones devront être balisés tels que :

Catégorie	Couleur de flèche
DECOUVERTE	Flèche violette avec inscription blanche
NAT JEUNE	Flèche jaune avec inscription noire
NAT3	Flèche noire avec inscription blanche
NAT2	Flèche blanche avec inscription noire
NATIONAL	Flèche verte avec inscription blanche
EXPERT	Flèche bleue avec inscription noire
ELITE	Flèche rouge avec inscription blanche
FEMME	jusqu'à Benjamin inclus, les féminines seront classées dans leurs catégories respectives.

Les différents groupes de niveau de zones devront être les suivants :

Zones DECOUVERTE – NAT JEUNE – NAT3 : zones identiques mais identifiées par des flèches correspondant à leur niveau.

Zones NAT2, National, Expert, Elite : zones identiques mais identifiées par des flèches correspondant à leur niveau.

A l'entrée de chaque zone il doit y avoir un panneau précisant de manière claire quelle couleur de tracé les coureurs concernés doivent suivre.

Les flèches devront être faites dans une matière résistante et fixées par collage et/ou vissage. Aucune flèche ne devra être en papier ou toute autre matière non résistante.

Pour toutes les catégories, les zones doivent inclure six principaux secteurs constitués d'obstacles (passages ou portes).

La réussite d'un secteur sans pénalité donne droit à 10 points.

Ces points s'additionnent tout au long de la zone.

Ainsi le pilote peut obtenir un maximum de 60 points par zone.

➤ S'il y a plusieurs portes dans le même secteur, les flèches de chaque secteur ont le même numéro et une lettre différente. 1A, 1B etc.

➤ Le numéro de la dernière porte de chaque secteur est entouré, idem si une seule porte (par exemple 1A, 1B et (1C) appartient au secteur 1 et ainsi de suite.).

➤ Le secteur 1 commence au portique de départ quand le pilote passe son axe de roue avant.

➤ Les secteurs 2, 3, 4, 5 et 6 commencent quand les deux axes de roues ont franchi la dernière porte du secteur précédent.

➤ Les secteurs 1, 2, 3, 4 et 5 se terminent quand les deux axes de roue franchissent la dernière porte de chaque secteur.

➤ Le secteur 6 se termine quand l'axe de roue avant franchi le portique de fin de zone (Matérialisation du secteur 6 par au moins une flèche marquée 6).

- Les zones devront être ouvertes aux reconnaissances la veille de l'épreuve et ceci pour toutes les catégories.

Rappel : Seules les reconnaissances à pied sont autorisées sous peine de sanction. Aucun vélo ne doit rentrer dans la zone avant l'épreuve.

Le parcours devra répondre aux préconisations et obligations du cahier des charges de la Coupe de VTT Trial du Grand Sud 2023.

Règles impératives de traçage de zones suivant les catégories :

Limitation des hauteurs de sauts

Découverte	= < 0,20 m
NAT Jeune	= < 0,40 m
NAT3	= < 1 m
NAT2	= < 1,20 m
National	= < 1,40 m
Expert	= < 1,60 m
Elite	= < 1,80 m

7 – COMMISSION :

La commission trial de la Coupe Grand Sud de VTT Trial est constituée pour l'année 2023 de 11 membres élus par les clubs qui adhèrent au circuit de la Coupe.

Elle est chargée d'une manière générale de gérer tous les problèmes concernant l'organisation de la Coupe Grand Sud et de gérer les problèmes de montée de catégorie.

Pour chaque manche, les membres de la commission désigneront un directeur de course.

Pour la saison 2023, la commission se compose comme suit :

Nom Prénom	Représentant de	Chargé de
. Christine CARDONA	Bikers du Pic	Référente comité régional, référente Circuit CGS
. José MARTINEZ	Ridin'Family	Réfèrent comité régional
. Laurent JACQUEY	Ridin'Family	Responsable Communication
. Sacha ALAZET	Ridin'Family	Réfèrent arbitre
. Louis TOLU	Cahors Cyclisme	Réfèrent arbitre
. Sébastien RENAULT	Cahors Cyclisme	Responsable des montées de catégorie

. Willy MOMMEJA	MC 82	Responsable logiciel course
. Laurent BLAYAC	Bike Academy	
. Thierry DELOUVÉE	Bike Club de la Lèze	
. Jean-Marie MASSERON	Cahors Cyclisme	
. Patrick DUPONT	MC 82	

8 - PLAQUE PILOTE ET NUMÉRO :

Au début de la Coupe, il sera attribué à chaque pilote préinscrit par l'intermédiaire de son club une plaque de la couleur du tracé choisi et un numéro valable pour toutes les épreuves. L'attribution des numéros pour 2023 se fera en fonction du classement de la coupe grand sud 2022, puis par ordre alphabétique.

Les plaques de chaque club seront fournies à la première manche au représentant du club (pas de remise individuelle).

Le pilote en sera responsable et devra l'attacher à son guidon à chaque manche.

Il pourra la conserver à l'issue de la manche.

En cas de perte, une nouvelle plaque payante (2 euros) lui sera attribuée ou une plaque provisoire de secours.

Pour participer à la course, il est obligatoire d'avoir la plaque au guidon.

Pour les inscriptions en cours de la Coupe, les plaques seront disponibles à chaque compétition.

Pour les inscriptions avec des Pass, les plaques devront être rendues à la fin de la course.

Les numéros et les couleurs :

ELITE (rouge) : 1 à 20,

EXPERT (bleu) : 101 à 130,

NATIONAL (vert) : 201 à 230,

NAT2 (noire) : 301 à 350,

NAT3 (blanc) : 401 à 450,

NAT JEUNE (Jaune) : 501 à 550,

DECOUVERTE (Violet) : 601 à 650

9 - INSCRIPTIONS DES PILOTES A CHAQUE EPREUVE :

Le jour même de la compétition, le club organisateur validera la présence des pilotes préinscrits.

En attendant la mise en place des inscriptions en ligne, un bulletin vierge d'inscription (au format pdf) sera envoyé aux clubs qui devront le communiquer à tous leurs pilotes de façon à leur permettre de s'inscrire.

Le bulletin devra être envoyé par chaque pilote ou par son Club au responsable du logiciel de course, accompagné du paiement à l'ordre du club organisateur, au moins une semaine avant l'épreuve pour pouvoir bénéficier du tarif réduit.

En attendant la mise en place du système d'inscription en ligne, le club organisateur gèrera aussi les inscriptions du jour-même.

10 – MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES :

– Les vélos, matériels et équipements admis dans les épreuves de la Coupe Grand Sud de VTT Trial devront répondre aux normes officielles UCI en vigueur.

– Les épreuves sont ouvertes aux vélos équipés de roues de 14 à 26 pouces.

La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo.

Le port d'un casque rigide est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve (interzones et zones) ainsi qu'à l'entraînement sous peine de pénalisation (10 points).

La jugulaire devra être attachée. Une selle est obligatoire, si le tube de selle dépasse du tube horizontal.

– Les vélos devront présenter tous les critères de sécurité nécessaires (embout de guidon bouché, absence de partie saillante, embout de câble de frein etc).

Un contrôle technique sur zone pourra être fait par un commissaire ou le directeur de course.

Tout vélo et VTT non conforme pourra être refusé au départ d'une zone par le commissaire.

– La plaque de guidon doit être fixée au guidon de façon à assurer sa bonne visibilité.

Il est interdit de la fixer dans la roue.

11 – DÉROULEMENT DE LA COURSE :

Les heures de départ et de fin de course devront être affichées ou annoncées au briefing.

Ces heures de départ pourront être modifiées par le directeur de course.

La durée totale de la course est fixée par le directeur de course ; elle doit être choisie de telle sorte que les concurrents puissent terminer l'épreuve dans les délais impartis.

Ce temps de course pourra être allongé pendant l'épreuve par le directeur de course.

Les classements le jour de la course seront établis de manière informatique (au format pdf et tableur type « Excel »).

Pendant toute la durée de la course, un tableau provisoire sera tenu de manière informatique sur une télévision ou un écran (en cas de problème il pourra être tenu à la main).

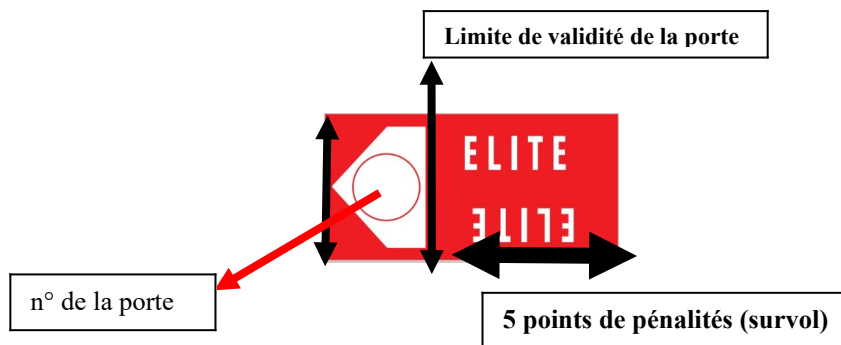
Le classement final de chaque épreuve servira de justificatif pour les clubs qui remboursent les frais d'inscriptions (tout ou partie) de leurs pilotes.

Le directeur de course se réserve la possibilité de reporter (ou annuler) l'épreuve en cas d'intempéries pouvant porter atteinte à l'intégrité des pilotes ou tout autre cas de force majeure. Il pourra modifier, en cours d'épreuve, une zone trop longue ou trop difficile et régler entre autre les litiges ou réclamations sur les points de règlement ou d'arbitrage. Il validera les classements de la compétition.

12 – PÉNALISATION :

12-1 -Généralités

- Les coureurs devront donner leur carton de pointage à l'adjoint arbitre dès qu'ils seront prêts à effectuer la zone. Lorsque l'arbitre ou l'assistant appellera le coureur, celui-ci devra être prêt à débiter la zone. Dans le cas contraire, son carton de pointage sera remis sous la pile de carton que tient l'adjoint.
- Dans chaque zone, il n'y aura qu'un seul coureur à la fois. Sauf si déblocage sous l'autorité du directeur de course.
- Seules les reconnaissances à pied sont autorisées sous peine de sanction.
- Chaque coureur est considéré comme **entré ou sorti** dès que l'axe de sa roue avant a dépassé la rubalise de début ou de fin de zone, idem pour le chronométrage.
- Le pilote est autorisé de prendre de l'élan pour entrer dans la zone. En revanche au moment du départ, les deux roues des coureurs doivent se situer à l'intérieur du carré d'entrée.
- Il peut entrer dans la zone en marche avant ou en marche arrière, il est considéré comme entré dès que l'axe de la roue avant a franchi la rubalise d'entrée de zone.
- Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- Les portes ou passages sont déterminés comme suit :



- Dès l'entrée du coureur dans la zone, il lui est interdit de mettre pied à terre sous peine de pénalisation. Il doit prendre les portes et passages dans le sens de vision des flèches et dans l'ordre des numéros de portes.

12-2- Les pénalités sont établies dans chaque zone par un arbitre qui est seul juge.

- Lorsqu'un pilote a une pénalité, il n'obtient pas de point dans le secteur mais est tout de même obligé de franchir toutes les portes pour continuer sur le secteur suivant.

12-3- 1 point de pénalité :

Les points de pénalité suivants peuvent être infligés de façon cumulative aux coureurs lors du passage des zones :

- Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol soit avec une partie du corps soit avec une partie du vélo à l'intérieur et/ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites. Les appuis du corps simultanés sont additionnés. Le frôlement d'un vêtement ou d'une partie du corps est toléré.
- Il est permis de tourner le pied sur place.
- Une fois un pied au sol, les contacts du vélo ne sont pas comptabilisés.

12-4 - 5 points de pénalité :

- Dépassement du temps maximal en zone (2 minutes révolues) Exemple : (Quand le chronomètre affiche (2:00⁹⁹) pas de pénalité si le chronomètre affiche (2:01⁰⁰) le pilote est

pénalisé), le pilote n'est pas autorisé à continuer à rouler et garde le score précédemment obtenu.

- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone (rubalises, flèches).
- Les secteurs et les portes doivent être franchis dans l'ordre croissant des numéros et des lettres qui les différencient. EX : (1A 1B ; 2A ; 3A ; 3B ; 3C etc...)
- Les pilotes doivent suivre les flèches de la couleur de leur niveau, en cas d'oubli d'une porte, la pénalité est appliquée lors du passage imposé suivant.
- Franchissement d'autre porte que celle du secteur en cours. Il est interdit de traverser en sens inverse la dernière porte de chaque secteur (porte entourée) car le pilote revient dans un secteur déjà validé.
- Une porte est franchie uniquement si la ligne située entre les deux flèches présentant le même numéro est traversée en suivant le bon sens des flèches.
- Les portes intermédiaires des secteurs, (s'il y en a) une fois franchies seront dévalidées si refranchies à l'envers, elles doivent être à nouveau franchies dans le bon sens.
- Le passage n'est valable que si au moins un axe de roue passe au-dessus du niveau des flèches des portes. Si les deux axes traversent la ligne en-dessous du niveau de la flèche, le franchissement n'est pas validé. Le franchissement des deux roues en-dessous du niveau de la flèche doit être autorisé pour toutes les autres catégories.
- Survoler une flèche quelle que soit la catégorie.
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle.
- Tenir le vélo par toute autre partie que celles situées au-dessus du jeu de direction lorsqu'il y a un appui.
- Si après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant franchi à nouveau la rubalise d'entrée.
- Placer les deux pieds du même côté de l'axe longitudinal du vélo lorsqu'un pied est au sol.
- Chute, partie du corps au-dessus des hanches et jusqu'aux poignets en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle.
- Appui de la main ayant quitté le guidon sur un obstacle ou sur le sol. La main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.
- S'engager dans la porte d'une autre catégorie, si la porte de sa catégorie est au même emplacement que celle d'une autre catégorie, il n'y a pas de pénalité.
- Tout contact avec un suiveur venu assurer un coureur dans un passage.
- Si un coureur s'approche de la porte par l'arrière de la ligne visuelle et met le pied sur l'obstacle ou le sol tandis qu'au moins un axe de roue est derrière la ligne visuelle et utilise ce pied pour traverser la porte. Cette règle s'applique même si le pied a été brièvement soulevé une ou plusieurs fois. Le coureur n'est pas autorisé à continuer dans la section.
- Lorsque le nombre maximum de pénalités (5) est atteint, le pilote n'est pas autorisé à continuer à rouler, il doit quitter la zone et garde le score précédemment obtenu.

12-5 - Pénalités supplémentaires :

Les pénalités supplémentaires, que seul le directeur de course peut infliger en accord avec le collègue des arbitres, sont déduites des points acquis.

Déduction de 10 points

- Par minute en cas de retard à l'arrivée (dans le temps de carence).
- Par minute en cas de retard au départ (départ de minute en minute).

Déduction de 100 points

La famille, les supporters ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition ni aider le pilote. Les actes suivants commis par des accompagnateurs ou supporters en vue d'aider les pilotes doivent être interdits et sanctionnés par moins 100 points de pénalité attribués au compétiteur/compétitrice ayant été aidé :

- S'imposer à l'entrée d'une zone (ne pas suivre l'ordre de passage).
- Critiquer le commissaire
- Pénétrer dans une zone (excepté sur demande à l'arbitre, une assistance destinée à protéger le compétiteur/compétitrice sans influencer ses performances et sans aucun contact doit être autorisée).
- Dispenser des conseils à un/une compétiteur/compétitrice situé dans la zone.
- Comportement non sportif, incorrection envers un arbitre.
- Omettre une zone.
- Seul le coureur doit donner son carton de pointage aux arbitres et/ou à la gestion des résultats.
- Perte du carton de pointage

Exclusion :

- Non-respect relatif au port du casque sur le lieu de compétition.
- Omission de deux zones et plus dans le même tour ou trois zones sur l'ensemble de la compétition.
- Reconnaissance d'une zone autrement qu'à pied.
- Incorrection grave envers un arbitre, violence physique sur autrui et non-respect de la plaque de guidon et/ou du dossard.
- Abandonner l'épreuve.
- Modifier la configuration d'une zone.
- Concurrent blessé poursuivant la course avec contre-indication du médecin.
- Dépassement du temps de carence.
- Non-respect des consignes de sécurité données par l'organisateur.

13 – CLASSEMENT DE CHAQUE MANCHE ET DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL:

- Le classement s'effectue par addition de nombres de points. Le premier étant celui qui a le plus grand nombre de points.

- En cas d'ex-aequo l'égalité sera résolue dans l'ordre suivant :

1. Le plus grand nombre de sections couvertes avec le maximum de points, (60).
2. Le plus grand nombre de sections avec 50 points, avec 40 points, etc... S'il est impossible de départager deux coureurs, ils devront se départager sur une zone prévue par le collège des arbitres. Cette zone sera chronométrée. L'ordre de passage sera tiré au sort et le pilote qui passera en 2ème position sera mis à l'écart. Si l'égalité persiste, ce sera le plus rapide qui l'emportera.

- Les féminines bénéficieront d'un classement scratch toutes catégories confondues. Le plus haut niveau accepté pour 2023 étant Expert.

Une remise de prix avec podium est obligatoire pour chaque catégorie.

14 - RECLAMATION

Toute réclamation concernant l'arbitrage doit être faite immédiatement dans la zone concernée en présence du directeur de course.

Aucune réclamation ne sera acceptée en dehors de la zone concernée.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le directeur de course et le collègue des arbitres règlent le différent immédiatement en se réunissant sur place.

15 - CLASSEMENT GENERAL DE LA COUPE GRAND SUD DE VTT TRIAL :

- Comptage des points :

Barème d'attribution des points par manche :

Place	Nombre de points	Place	Nombre de points	Place	Nombre de points
1	200	14	108	27	82
2	170	15	106	28	80
3	150	16	104	29	78
4	140	17	102	30	76
5	132	18	100	31	74
6	126	19	98	32	72
7	122	20	96	33	70
8	120	21	94	34	68
9	118	22	92	35	66
10	116	23	90	36	64
11	114	24	88	37	62
12	112	25	86	38	60
13	110	26	84	...et etc.	Et ainsi de suite jusqu'à 0

- Classement général :

Il sera retenu la totalité des résultats :

- si la Coupe Grand Sud de VTT Trial comporte au minimum 4 manches (pas de manche Joker) ;

- moins le plus mauvais résultat (1 manche Joker) si la Coupe Grand Sud de VTT Trial comporte 5 manches ;

- moins les 2 plus mauvais résultats si la Coupe Grand Sud de VTT Trial comporte 6 manches ou plus.

Chaque absence sera considérée comme un résultat.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées.

Puis en dernier ressort, il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe Grand Sud de VTT TRIAL.

Le classement final est établi en cumulant les points acquis par les pilotes lors de chaque manche.

Les pilotes sont classés dans l'ordre décroissant du nombre de points.

La plus mauvaise manche est enlevée automatiquement à chaque classement général intermédiaire, à partir de 5 manches réalisées.

Les 2 plus mauvaises manches sont enlevées automatiquement à chaque classement général intermédiaire, à partir de 6 manches réalisées.

Le classement de chaque manche et le classement général seront envoyés (au format pdf et tableur type « Excel ») dans la semaine suivant l'épreuve à l'ensemble des clubs inscrits à la Coupe de VTT Trial du Grand Sud et au comité Occitanie.

La liste des @mels des Clubs sera établie et transmise aux clubs organisateurs avant la 1ère manche, par la Commission CGS.